




POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE: PLAN D'ACTION 2025-2030



LES COULEURS DU LAC PAUL - Mathieu Séguin



INTRODUCTION

Un premier plan d'action environnemental pour La Minerve.

Avec l'élaboration de sa politique environnementale en 2024, la municipalité de La Minerve a eu pour mission de travailler en partenariat avec la communauté pour favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement. Cette politique vise à s'aligner sur les valeurs de la municipalité et à encourager la fierté des Minervois et des Minervoises à l'égard de leur milieu de vie. Elle a aussi l'ambition d'assurer la pérennité de la richesse naturelle du territoire pour les générations futures; la protection de l'environnement est une priorité pour La Minerve.

S'arrimant aux objectifs de cette politique, ce premier plan d'action propose plusieurs actions concrètes et réalisables à La Minerve. Ce plan vise à favoriser l'harmonisation des actions de la communauté en matière d'environnement et à mobiliser des acteurs clés au sein de la collectivité. Pour ce faire, la Municipalité devra identifier et mettre en œuvre les actions les mieux adaptées à sa réalité actuelle.

Ce plan expose les ressources potentielles pouvant aider à supporter les actions proposées ainsi que leur niveau de priorisation sur 5 ans. La classe « Agir » regroupe les actions qui sont facilement réalisables et qui présentent plusieurs bénéfices; elles peuvent être instaurées dans les 2 premières années d'application du plan d'action actuel. La classe « Planifier » inclut les actions qui nécessitent plus de ressources et qui viseraient à être accomplies d'ici 2030. Finalement, la classe « Considérer » représente les actions qui seraient à évaluer et développer davantage durant les 5 prochaines années.

Ce plan d'action est une initiative du Service de l'urbanisme et de l'environnement et du conseil municipal de La Minerve et a été réalisé en collaboration avec Gabrielle Côté, Pauline Camus et Jila Wided Bouallegue de la clinique étudiante en environnement de l'Université de Sherbrooke. Le 14 mars 2024, un atelier de cocréation avec des acteurs clés de la municipalité a permis de mettre en place les lignes directrices pour ce plan d'action.

THÉMATIQUES

01 Les espaces naturels terrestres

02 Les milieux humides et hydriques

03 Les matières résiduelles

04 L'aménagement du territoire

05 La gestion de la communication et de la sensibilisation



UN HÉRON SE LAISSE AMADOUER - Carole Larivière

THÉMATIQUE : LES ESPACES NATURELS TERRESTRES

ACTION	POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE	RESPONSABLE	COLLABORATEURS	RESSOURCES	PRIORISATION
AXE 1: La conservation de la biodiversité et des territoires naturels					
Entreprendre une campagne de sensibilisation aux principes «sans trace» et aux comportements écoresponsables compatibles avec la protection des milieux naturels. Publiciser les principes à l'aide de panneaux à l'entrée des espaces naturels publics, d'affiches à travers la municipalité et d'une page sur le site web de La Minerve.	Objectif 1.4	Service de culture et de loisir et Service de l'environnement	Organisations et regroupements de plein air (ex. Club de plein air, club de motoneiges les Maraudeurs inc.), École, Maison des jeunes, Municipalité, Bureau d'accueil touristique	<ul style="list-style-type: none"> • Sans trace Canada • Gouvernement du Québec - Destination durable et action concertée (volet 2) • Programme d'aide financière aux véhicules hors route – Infrastructures et protection de la faune • Programme d'aide financière aux clubs de motoneigistes du Québec • Programme d'aide financière aux véhicules tout-terrain du Québec 	Agir
Mettre en place une réglementation pour protéger les milieux naturels de La Minerve et leur connectivité en s'arrimant aux objectifs fédéraux de 30 % de territoire protégé en 2030.	Objectif 1.1 et 1.2	Conseil municipal et Service de l'urbanisme et de l'environnement	Propriétaires privés, Sépaq	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds pour les infrastructures naturelles - Guide du demandeur pour le Volet des projets de petite envergure • Projet de partenariat pour les milieux naturels • Fondation de la faune du Québec 	Planifier
Adhérer au programme d'excellence en biodiversité de Réseau environnement afin d'intégrer de bonnes pratiques de protection et de conservation de la biodiversité.	Objectifs 1.1 et 1.2	Conseil municipal et Service de l'urbanisme	Organisations et regroupements de plein air (ex. Club de plein air, club de motoneiges les Maraudeurs inc.), École, Maison des jeunes, Municipalité, Bureau d'accueil touristique	<ul style="list-style-type: none"> • Réseau Environnement 	Planifier
Adopter un plan d'aménagement des milieux naturels publics qui assure d'intégrer des mesures de protection et de mise en valeur : diffusion de cartes de sentiers officielles, installation de poubelles à 3 voies aux points d'entrée des espaces publics, aménagement des pistes traversant des milieux humides, etc.	Objectif 1.3	Service de l'urbanisme et de l'environnement	Bureau d'accueil touristique, organisations et regroupements de plein air (ex. Club de plein air, club de motoneige les maraudeurs inc.), Conseil municipal	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds pour les infrastructures naturelles - Guide du demandeur pour le Volet des projets de petite envergure • Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public • Programme de développement de l'offre touristique des parcs régionaux (DOTPR) • Programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels • Fondation de la faune du Québec 	Considérer
AXE 2: Maintien du couvert forestier					
Élaborer un plan de conservation et de verdissement afin de limiter les sols nus, l'érosion et afin de prévenir les îlots de chaleur.	Objectif 2.1	Service de l'urbanisme et de l'environnement et Service des travaux publics	Conseil municipal et entrepreneurs du milieu de la construction	<ul style="list-style-type: none"> • Programme OASIS • Programme 2 milliards d'arbres 	Planifier
Instaurer une réglementation municipale plus sévère pour la protection des arbres, publics et privés, et mettre en place les mesures nécessaires pour éviter le déboisement sur le territoire à l'aide d'un programme de sensibilisation, d'inspection et d'intervention.	Objectif 2.2	Conseil municipal et Service de l'urbanisme	Service de l'urbanisme et de l'environnement et Associations de lacs	<ul style="list-style-type: none"> • Programme d'aménagement durable des forêts 2021-2024 	Considérer
AXE 3: Maintien de la qualité des sols					
Évaluer la situation actuelle d'utilisation commerciale et domestique d'engrais et de pesticides néfastes sur le territoire afin de mettre en place la réglementation nécessaire et des mesures adaptées de sensibilisation.	Objectif 3.1	Municipalité	Agriculteurs		Agir

THÉMATIQUE : LES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

ACTION	POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE	RESPONSABLE	COLLABORATEURS	RESSOURCES	PRIORISATION
AXE 1: Maintien de l'intégrité des milieux humides et hydriques					
Entreprendre une campagne de sensibilisation aux bonnes pratiques d'utilisation d'embarcations nautiques afin de protéger les berges et la vie marine.	Objectif 1.3	Service de l'urbanisme et de l'environnement	Bureau d'accueil touristique, les associations de lacs, la station de nettoyage et le CRE Laurentides	• Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau	Agir
Rejoindre le réseau Eau Secours et devenir une Communauté bleue soutenant la préservation des ressources en eau.	Objectif 1.3	Service de l'urbanisme et de l'environnement		• Eau Secours	Agir
Établir les limites écologiques des bassins versants afin d'intégrer leur capacité de support au sein de la stratégie de développement et le plan d'urbanisme de la municipalité.	Objectifs 1.1 et 1.2	Service de l'urbanisme et de l'environnement	CRE Laurentides	• Programme pour l'élaboration de plan de protection de sources d'eau potables	Planifier
AXE 2: Maintien de la qualité de l'eau					
Compléter un suivi annuel de la qualité de l'eau.	Objectifs 1.1, 2.1 et 2.2	Service de l'urbanisme et de l'environnement	CRE Laurentides	• Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE)	Agir
Revégétaliser et réaménager les fossés de la municipalité en utilisant la méthode du tiers inférieur afin de prévenir l'érosion des sols.	Objectifs 2.1 et 2.2	Service des travaux public	Service de l'urbanisme et de l'environnement	• Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE) • Guide technique Rappel : Gestion environnementale des fossés	Planifier
Évaluer les sections des routes de la municipalité et les secteurs du territoire engendrant le plus de sédimentation au sein des milieux humides et hydriques afin de mettre en place les mesures d'aménagement appropriées.	Objectifs 2.1 et 2.2	Service de l'urbanisme et de l'environnement et Service des travaux publics		• Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (PRCMHH) • Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE)	Planifier
Recenser les barrages et les ponceaux du territoire et évaluer leur qualité structurale et leurs impacts sur l'environnement. Proposer des mesures d'aménagement et d'adaptation afin de minimiser les effets d'érosion et de sédimentation de ces structures.	Objectif 2.1	Service de l'urbanisme et de l'environnement	Service des travaux public, Citoyennes et citoyens propriétaires de ponceaux ou de barrages	• Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE) • Synergie Économique Laurentides	Planifier
AXE 3: Conservation des bandes riveraines					
Promouvoir et subventionner des actions collaboratives au sein de la communauté pour la gestion des bandes riveraines : programme de plantation d'arbres et de végétation indigène, journées de nettoyage, jumelage entre les propriétaires riverains expérimentés et ceux qui souhaitent améliorer la santé de leur bande riveraine, etc.	Objectif 3.1 et 3.2	Municipalité	CRE Laurentides, Associations citoyennes	• Programme 2 milliards d'arbres	Agir
Identifier les bandes riveraines les plus dégradées du territoire afin de proposer des mesures adaptées de restauration et de protection.	Objectifs 3.1 et 3.2	Service de l'urbanisme et de l'environnement	Associations de lacs, Citoyens et citoyennes	• Bande Riveraine • Programme Amélioration de la qualité des habitats aquatiques (AQHA) de la Fondation de la faune du Québec (FFQ) • Fonds des municipalités pour la biodiversité (Fonds MB) • Prime-Verte • ÉcoAction	Planifier

THÉMATIQUE : L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ACTION	POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE	RESPONSABLE	COLLABORATEURS	RESSOURCES	PRIORISATION
AXE 1: Développement responsable du territoire					
Entreprendre une campagne d'éducation et de sensibilisation sur la bonne gestion des matières résiduelles et du zéro déchet. Utiliser les événements communautaires pour encourager les bonnes pratiques.	Objectif 1.1	Municipalité	École, Centre communautaire, Maison des jeunes et commerces	• Complexe environnemental de La Rouge	Agir
Recueillir et publiciser les informations quant à la production annuelle de matières résiduelles par la municipalité ; établir de nouveaux objectifs en GMR en collaboration avec la population et les ICI.	Objectifs 1.1 et 1.2	Service des travaux publics	Régie de la collecte environnementale La Rouge, ICI, Citoyennes et citoyens	• Fonds municipal vert (FMV) - Valorisation énergétique des déchets organiques • RECYC-QUÉBEC: Programme Aide au compostage domestique et communautaire (ACDC)	Agir
Établir des seuils de GMR à respecter tel que pour l'offre en outils de tri et pour l'efficacité du tri. Administrer des amendes afin d'améliorer la participation de la population, des ICI et des lieux de villégiature à la récupération des matières recyclables et organiques.	Objectifs 1.1 et 1.2	Municipalité	ICI, Citoyennes et citoyens	• RECYC-QUÉBEC: Programme de soutien à la gestion des matières organiques dans le secteur des industries, commerces et institutions (ICI)	Planifier
Règlementer l'utilisation de plastique à usage unique.	Objectif 1.2	Conseil municipal	ICI	• projet La Vague	Planifier
AXE 2: Contrôle des nuisances et maintien de la qualité du milieu de vie					
Subventionner l'achat de produits hygiéniques réutilisables comme les produits menstruels et les couches lavables.	Objectif 2.2	Conseil municipal		• projet La Vague	Agir
Optimiser les services offerts par l'écocentre (heures d'ouverture, registre des matières, augmentation des seuils pour les ICI) et considérer le potentiel de l'établissement d'une recyclerie inspirée de celle de Sainte-Agathe.	Objectif 2.1	Écocentre et Conseil municipal		• Fonds économie circulaire	Planifier

THÉMATIQUE : L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ACTION	POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE	RESPONSABLE	COLLABORATEURS	RESSOURCES	PRIORISATION
AXE 1: Développement responsable du territoire					
Promouvoir les subventions disponibles pour l'installation de technologies respectueuses de l'environnement lors des travaux de rénovation et de construction.	Objectif 1.2	Service de l'urbanisme et de l'environnement	Entrepreneurs	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes de transition énergétique (Rénoclimat, Chauffez vert, LogisVert, Éconologis, Novoclimat, ÉcoPerformance, Bioénergies) • Aide financière pour une borne de recharge • organisme Écohabitation 	Agir
Identifier les secteurs avec protection de l'environnement et mettre en place les procédés appropriés conformément à la Politique pour opérations de déneigement et sablage.	Objectif 1.3	Service des travaux publics	Entrepreneurs privés	<ul style="list-style-type: none"> • Programme d'aide à la voirie locale 	Agir
Réglementer les plans d'aménagement des terrains et des lotissements pour assurer le respect de la topographie du territoire, le maintien de la perméabilité et la conservation d'espaces naturels.	Objectifs 1.1 et 1.3	Service de l'urbanisme et de l'environnement	Conseil municipal	<ul style="list-style-type: none"> • Service-conseil en aménagement du territoire (SAT) de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) 	Planifier
Imposer des zonages qui visent à limiter les pressions de développement générées en proximité des lacs afin de favoriser un équilibre dans l'aménagement du territoire.	Objectif 1.1	Service de l'urbanisme et de l'environnement		<ul style="list-style-type: none"> • SAT de l'UMQ 	Considérer
AXE 2: Contrôle des nuisances et maintien de la qualité du milieu de vie					
Remplacer progressivement l'ensemble des dispositifs d'éclairage du secteur municipal (bâtiments et lampadaires de rue) par des dispositifs de type DEL.	Objectif 2.1	Service des travaux publics	Conseil municipal	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds municipal vert (FMV) • Communauté de pratique en exemplarité de l'État - CoPex 	Agir
Développer les outils de prévention dans le cadre de la lutte aux espèces exotiques envahissantes (EEE) : enseigner des techniques d'identification et partager des outils de science citoyenne pour faire le suivi des EEE sur le territoire aux membres de la communauté ayant un fort contact avec le territoire (travaux publics, acériculture, construction, etc.).	Objectif 2.4	Service de l'urbanisme et de l'environnement	Service des travaux publics, Citoyennes et citoyens, Associations de lacs et CRE des Laurentides	<ul style="list-style-type: none"> • Plateforme SENTINELLE • outils de détection des plantes aquatiques exotiques envahissantes 	Agir
Continuer à faire le suivi et bonifier les mesures de lutte aux EEE principalement en milieux naturels à forte valeur écologique.	Objectif 2.4	Service de l'urbanisme et de l'environnement	Service des travaux publics, Citoyennes et citoyens, Associations de lacs et CRE des Laurentides	<ul style="list-style-type: none"> • Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes • organisme le RAPPEL • Fonds des municipalités pour la biodiversité 	Planifier
Instaurer une tarification ou des mesures de compensation pour les projets de développement immobilier pour compenser les émissions de GES et les impacts environnementaux associés.	Objectif 2.2			<ul style="list-style-type: none"> • FMV - Transformation locale vers la carboneutralité 	Planifier
AXE 3: Diversification du réseau de mobilité					
Développer les infrastructures (trottoirs, pistes cyclables) pour sécuriser et favoriser les déplacements actifs dans le noyau urbain.	Objectifs 3.1 et 3.2	Service de l'urbanisme et de l'environnement	Service des travaux publics	<ul style="list-style-type: none"> • Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) • Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) 	Planifier
Installer des bornes de recharge pour les véhicules électriques et des supports à vélo dans le noyau urbain.	Objectifs 3.1 et 3.2	Service de l'urbanisme et de l'environnement	Service des travaux publics	<ul style="list-style-type: none"> • Aide financière pour une borne de recharge, FMV - Électrification des parcs de véhicules municipaux • Programme de gestion des actifs municipaux 	Considérer
Remplacer progressivement la flotte de véhicules municipaux par des véhicules à faible émission.	Objectif 3.2	Services des travaux publics et de l'urbanisme		<ul style="list-style-type: none"> • FMV - Électrification des parcs de véhicules municipaux • Communauté de pratique en exemplarité de l'État - CoPex • Transportez vert - accompagnement pour la gestion de l'énergie • Programme de gestion des actifs municipaux 	Planifier

THÉMATIQUE : LA GESTION DE LA COMMUNICATION ET DE LA SENSIBILISATION

ACTION	POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE	RESPONSABLE	COLLABORATEURS	RESSOURCES	PRIORISATION
AXE 1: Développement des canaux de communication relatif à l'environnement					
Consulter la population au sujet de la mise en œuvre de la politique environnementale et du plan d'action à l'aide d'un sondage permettant d'évaluer l'acceptabilité sociale du projet. Encourager et évaluer les occasions d'implication citoyenne.	Objectif 1.1	Service de l'urbanisme et de l'environnement		• Financement de la Fondation TD des amis de l'environnement	Agir
Mettre à jour la présentation des ressources environnementales sur le site internet de la Municipalité et au sein du bulletin municipal afin de faciliter l'accès à l'information et la mise en valeur de l'action environnementale.	Objectifs 1.1 et 1.4	Service de l'urbanisme et de l'environnement	Associations citoyennes	• Financement de la Fondation TD des amis de l'environnement	Agir
Sonder la population permanente, saisonnière et de villégiature pour évaluer les différents canaux de communication afin de cibler les méthodes de transmission d'informations les plus efficaces.	Objectifs 1.1 et 1.2	Municipalité	Associations citoyennes	• Action-Climat Québec - volet 2	Planifier
Sonder la population permanente, saisonnière et de villégiature pour évaluer les différents canaux de communication afin de cibler les méthodes de transmission d'informations les plus efficaces.	Objectifs 1.1, 1.2 et 1.4	Municipalité	CRE Laurentides, École, Maison des jeunes, Associations citoyennes	• Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée (FFQCD)	Planifier
Souligner le jour de la Terre en organisant des ateliers environnementaux et une activité de nettoyage des milieux naturels.	Objectif 1.4	Service de l'urbanisme et de l'environnement	Associations citoyennes, École, Maison des jeunes	• Financement de la Fondation TD des amis de l'environnement • ENvironnement JEUnesse	Considérer

THÉMATIQUE:

ACTION:

Description:

--

Responsable:

--

MISE EN OEUVRE

INDICATEUR DE RÉUSSITE:

	ÉTAPES	ÉCHÉANCIER
1		
2		
3		
4		

Investissement:

Retombées:

--	--

Ressources:

Collaborateurs:

--	--

MISE EN OEUVRE

Un premier plan d'action environnemental pour La Minerve.

Le plan d'action propose de nombreuses actions concrètes classées en fonction d'un système de priorisation : il revient à la Municipalité de sélectionner parmi celles-ci les actions les mieux adaptées à sa réalité actuelle et de les mettre en œuvre. Étant donné le caractère global du plan d'action élaboré, l'équipe de la clinique en environnement propose l'utilisation complémentaire de fiches d'action. Les fiches d'action permettent d'établir un échéancier plus précis pour les actions sélectionnées selon leur niveau de priorité.

Lorsqu'une action est placée au programme de la Municipalité, l'élaboration d'une fiche permet de détailler les étapes à suivre, les retombées attendues, les ressources nécessaires et les parties prenantes à mobiliser. Cela permet d'établir les gestes devant être posés par les collaborateurs et de suivre l'état d'avancement des actions avec des indicateurs appropriés.

Étant un processus évolutif, le plan doit être révisé et mis à jour régulièrement en fonction des ambitions environnementales de la Municipalité. Une analyse annuelle facilitera cette démarche et permettra de maintenir la pertinence du plan en tenant compte des avancées scientifiques pour intégrer de nouvelles données. En 2030, un nouveau plan d'action quinquennal devra être élaboré.

Ainsi, La Minerve pourra progresser vers un équilibre entre le développement socioéconomique et la préservation de l'environnement, s'assurant un avenir plus durable.



© **Municipalité
de La Minerve**

Plan d'action environnemental 2025-2030

enviro@municipalite.laminerve.qc.ca

819 681-3380

municipalite.laminerve.qc.ca

6, rue Mailloux, La Minerve QC J0T 1S0

Initiative du **service de l'urbanisme et de
l'environnement et du conseil municipal** de La
Minerve.

Réalisé en collaboration avec la **clinique en
environnement** de l'Université de Sherbrooke.



LES LUEURS DU SOIR - Daniel Piché



PROMENADE DANS UN PARADIS VERT - Shania Daigneault